

# Inspection des lieux de travail par les membres des comités

Ligne directrice

Bureau de la gestion du risque

[uOttawa.ca](http://uOttawa.ca)



uOttawa

## Contents

INTRODUCTION .....	1
OBJECTIF .....	1
FRÉQUENCE .....	1
PROCÈDE À UNE INSPECTION .....	1
LA MISE AU POINT .....	1
RAPPORT D'INSPECTION .....	2
SUIVI.....	2
LISTE DE CONTRÔLE POUR L'INSPECTION .....	4
Pour des locaux de type bureau: .....	4
Pour des locaux de type laboratoire: .....	8
FORMULAIRE D'INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL .....	16

## INTRODUCTION

Le Comité mixte de santé et sécurité au travail (CMSST), qui compte des représentants des trois Comités fonctionnels de santé et sécurité au travail (CFSST), regroupe des représentants des travailleurs et de l'employeur. Il est chargé d'améliorer les conditions touchant la santé et la sécurité sur les lieux de travail. Les divers comités sectoriels déterminent les risques pour la santé et la sécurité et les signalent au représentant de l'employeur dans le secteur concerné.

Le comité a cinq fonctions principales:

- Identifier les dangers;
- Évaluer les dangers;
- Recommander des mesures correctives et assurer le suivi des recommandations acceptées;
- Tiens des réunions; et
- Effectue des inspections périodiques des lieux de travail.

## OBJECTIF

Les lieux de travail doivent être inspectés afin de déceler les problèmes qui pourraient nuire à la santé et à la sécurité du personnel et de prendre les mesures correctives nécessaires. Les inspections permettent aussi de vérifier si les pratiques et les procédures établies sont suivies.

## FRÉQUENCE

Les inspections doivent être faites périodiquement afin de prévenir des accidents. À cause de la grandeur de l'Université d'Ottawa, les comités fonctionnels doivent en inspecter une partie de l'université chaque mois de sorte qu'à la fin de l'année, tous les locaux aient été inspectés au moins une fois.

## PROCÈDE À UNE INSPECTION

Les membres des Comités fonctionnels représentant le personnel délèguent l'un d'entre eux pour faire les inspections. Cette personne peut être le membre agréé.

Toutes les inspections sont effectuées par une équipe désignée par les membres du CFSST. L'équipe est composée d'un ou de plusieurs membres représentant des travailleurs élus / nommés et un ou plus membres de gestion au sein du CFSST.

## LA MISE AU POINT

Les inspections portent sur les conditions générales du lieu de travail et visent à signaler les méthodes de travail non sécuritaires et les risques déjà observés ou nouveaux. Les inspecteurs donnent en quelque sorte le pouls du lieu de travail sur le plan de la sécurité et signalent les risques que les travailleurs du service ou les représentants de la direction n'ont pas remarqués. L'inspection que font les membres du CFSST vient **compléter** les fonctions, les responsabilités et les obligations du propriétaire et de l'employeur relativement à la santé et la sécurité au travail.

La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario définit les attributions de toutes les parties en matière de santé et sécurité au travail. L'employeur et son représentant (à tous les niveaux de gestion : superviseur, doyen, directeur, chef d'équipe, gestionnaire ou chef, etc.) a pour fonction générale de voir à ce que la *Loi* et les règlements qui l'accompagnent soient respectés. Il doit également prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour que les travailleurs soient protégés. Par conséquent, il assurera la sécurité de tous et mettra en place les mécanismes nécessaires pour évaluer, contrôler et surveiller les risques réels ou éventuels. Les inspections qu'effectuent les CFSST ne remplacent donc pas les responsabilités et les obligations de l'employeur à l'égard de la santé et la sécurité au travail, mais s'y ajoutent.

## **RAPPORT D'INSPECTION**

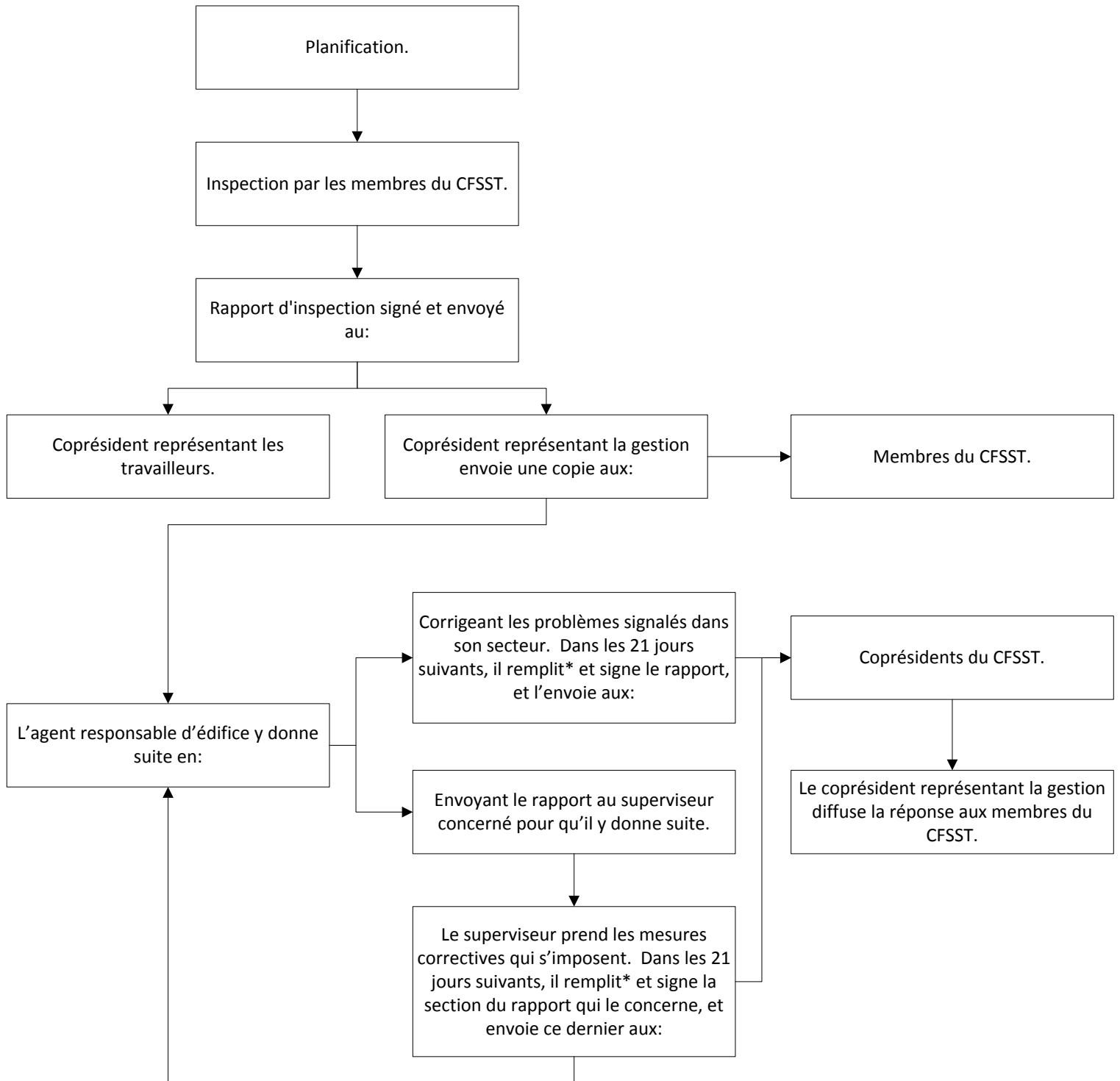
Le rapport d'inspection rempli est envoyé aux deux coprésidents du Comité sectoriel concerné. Le coprésident qui représente la direction en distribue sur-le-champ des copies aux membres du CFSST et à l'agent responsable d'édifice. Voir l'article 4.4.3 du [mandat du Comité mixte de santé et sécurité au travail de l'Université d'Ottawa](#). Les rapports sont disponibles dans les deux langues officielles.

## **SUIVI**

Le représentant de l'employeur, le superviseur ou l'agent responsable d'édifice (ARE) à qui des problèmes ont été signalés au moyen des rapports d'inspection doit prendre les mesures qui s'imposent, signer le rapport et indiquer l'état des problèmes renvoyés à l'ARE et aux deux coprésidents du CFSST concerné. Il le fera dans les 21 jours suivant la réception du rapport. Dans sa réponse, il fixe un délai de mise en œuvre des recommandations qu'il accepte et justifie son refus dans le cas des recommandations qu'il n'accepte pas.

Le processus est visuellement représenté sur page 3.

## Processus d'inspection des lieux de travail



\* Dans sa réponse, l'agent responsable d'édifice ou le superviseur fixe un délai de mise en oeuvre des recommandations qu'il accepte et justifie son refus dans le cas des recommandations qu'il n'accepte pas.

## **LISTE DE CONTRÔLE POUR L'INSPECTION**

Cette liste n'est fournie qu'à titre d'exemple. Aucune liste n'est assez exhaustive pour contenir tous les risques que peut présenter un lieu de travail. L'inspection doit permettre de déceler tous les dangers qui n'ont pas encore été éliminés ou qui ont été créés depuis la dernière inspection ainsi que toutes les procédures non sécuritaires.

**Pour des locaux de type bureau:**

Élément	Description	Oui	Non	S/O
<b>Entrée</b>				
1	Le numéro de la pièce (ou l'indicateur de salle) et la partie responsable sont-ils clairement affichés?			
2	Est-ce que la porte peut s'ouvrir sans entrave?			
3	Des éléments se trouvant dans la pièce pourraient-ils faire trébucher ou tomber (p. ex. obstacles, revêtement de plancher retroussé, liquides)?			
4	La pièce comporte-t-elle un dégagement minimal sécuritaire de 75 cm?			
5	L'accumulation de déchets dans la pièce est-elle réduite au minimum?			
6	Les fenêtres de la pièce sont-elles obstruées?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Électricité</b>				
7	Les barres multiprises sont-elles connectées directement aux prises électriques murales (et non en série)?			
8	Les barres multiprises sont-elles protégées contre la surtension?			
9	La pièce comporte-t-elle un nombre suffisant de prises électriques?			
10	Les fils électriques, les fiches, les interrupteurs et les prises électriques sont-ils en bonne condition?			
11	Évite-t-on d'utiliser des rallonges électriques?			
12	Les rallonges électriques rangées sous les tables pourraient-elles faire trébucher?			
13	Les panneaux électriques sont-ils facilement accessibles (dégagement de 1 m)?			
14	Évite-t-on de surcharger les prises électriques (c.-à-d. 6 convertisseurs)?			
15	Les équipements électriques sont-ils tous conformes aux normes de la CSA (ou l'équivalent)?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Entreposage</b>				
<i>Général</i>				
16	Y a-t-il un risque de chute d'objets?			
17	Les matériaux sont-ils attachés de façon sécuritaire pour les empêcher de tomber ou de basculer?			
18	Les échantillons ou les spécimens de laboratoire sont-ils entreposés dans le bureau?			
19	Des objets sont-ils entreposés à 30 cm ou moins du plafond?			
20	Des objets sont-ils entreposés dans un rayon de moins de 1 m de gicleurs automatiques fixés au plafond?			
21	Des photos, des carreaux de liège, des tableaux blancs ou des miroirs sont-ils fixés au mur?			

<b>Rangement dans les armoires et sur les étagères</b>			
22	Les étagères, les bibliothèques et les classeurs sont-ils remplis de telle façon que les articles les plus lourds se trouvent dans la partie inférieure?		
23	Les étagères, les bibliothèques et les classeurs sont-ils fixés au mur ou au plancher, ou attachés d'une autre manière?		
24	Le classeur est-il doté d'un mécanisme empêchant d'ouvrir plus d'un tiroir à la fois?		
25	Des boîtes sont-elles empilées devant les étagères, les bibliothèques ou les classeurs?		
<i>Commentaires :</i>			
<b>Ergonomie</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
26	La température de la pièce se situe-t-elle au-dessus de 18 °C?		
27	Le mobilier de bureau est-il disposé de façon ergonomique (p. ex. clavier, moniteur, téléphone, chaise)?		
28	L'éclairage est-il adéquat? Les lampes fonctionnent-elles?		
29	L'éblouissement et les reflets sont-ils réduits au minimum?		
30	Les fauteuils de bureau sont-ils dotés d'une base à cinq roulettes?		
<i>Commentaires :</i>			
<b>Sécurité-incendie</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
31	L'extincteur est-il facile d'accès?		
32	L'étiquette d'inspection de l'extincteur est-elle visible et à jour?		
33	Certaines tuiles du plafond suspendu sont-elles endommagées ou manquantes?		
34	L'extincteur est-il installé correctement?		
35	Les extincteurs sont-ils inspectés mensuellement?		
36	Des objets inflammables sont-ils entreposés à proximité d'une source de chaleur (p. ex. radiateur, radiateur portatif)?		
<i>Commentaires :</i>			



<b>Règlements, lignes directrices et directives de l'Université d'Ottawa</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
37	Y a-t-il signe de la présence d'alcool dans une zone sans permis?			
38	Y a-t-il signe de la présence d'un animal de compagnie dans la pièce?			
39	Y a-t-il signe de la présence d'une bicyclette qui serait rangée dans la pièce?			
40	Y a-t-il des indices permettant de penser que des personnes dorment dans la zone en question?			
41	Les petits appareils électriques approuvés sont-ils conformes aux lignes directrices de l'Université d'Ottawa?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Autres préoccupations</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
42	Les occupants des lieux ont-ils soulevé d'autres préoccupations comme la qualité de l'air, les odeurs ou le bruit?			
<i>Commentaires :</i>				

**Pour des locaux de type laboratoire:**

Élément	Description	Oui	Non	S/O
<b>Entrée du laboratoire</b>				
<i>Signalisation</i>				
1	Le numéro de la pièce (ou l'indicateur de salle) et la partie responsable sont-ils clairement indiqués?			
2	Les dangers chimiques sont-ils clairement affichés?			
3	Les dangers physiques sont-ils clairement affichés?			
4	Les dangers biologiques sont-ils clairement affichés?			
5	D'autres dangers sont-ils affichés (laser, rayonnement, gaz comprimés)?			
6	Est-ce qu'une affiche interdit la consommation de nourriture ou de boissons dans le laboratoire?			
7	Une affiche indique-t-elle l'équipement de protection individuelle obligatoire?			
8	Le numéro à composer en cas d'urgence est-il indiqué (c.-à-d. poste 5411)?			
9	Un plan du laboratoire et les zones de danger sont-ils affichés sur la porte?			
10	Les affiches sont-elles lisibles (c.-à-d. en bonne condition et non obstruées par d'autres papiers)?			
<i>Généralités</i>				
11	Les portes du laboratoire sont-elles verrouillées (déverrouillage par carte d'accès, clé, etc.)?			
12	Les fenêtres de la pièce sont-elles obstruées ou bloquées?			
13	La porte peut-elle s'ouvrir sans entrave?			
14	Les sorties de secours et les voies de circulation sont-elles dégagées?			
15	Des éléments se trouvant dans la pièce pourraient-ils faire trébucher ou tomber (tabourets, obstacles, revêtement de plancher retroussé, boîtes, tuyaux, câbles, liquides, etc.)?			
16	La pièce comporte-t-elle un dégagement minimal sécuritaire de 75 cm?			
17	L'accumulation de déchets dans la pièce est-elle réduite au minimum?			
<i>Administration</i>				
18	Une liste des personnes à joindre en cas d'urgence est-elle placée à proximité de chaque téléphone?			
19	S'il y a lieu, le permis et la liste des utilisateurs autorisés sont-ils visibles et à jour?			
20	Des substances désignées sont-elles utilisées dans le laboratoire?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Intérieur du laboratoire</b>				
<i>Boisson et nourriture</i>				
21	La nourriture et les boissons sont-elles interdites dans les réfrigérateurs, micro-ondes et autres appareils ménagers?			
22	Y a-t-il signe de consommation de nourriture ou de boissons dans le laboratoire?			
23	Y a-t-il signe de nourriture ou de boissons dans les réfrigérateurs du laboratoire?			

<i>Produits chimiques</i>				
24	Les bouteilles, béchers, vases et contenants sont-ils étiquetés conformément au SIMDUT?			
25	Les produits chimiques sont-ils entreposés dans des contenants faits de matières compatibles?			
26	Les contenants de produits chimiques sont-ils en bon état (aucun indice de cristallisation ou de dommages, contenants non périmés, etc.)?			
27	Les produits chimiques sont-ils entreposés sous le niveau des yeux?			
28	Les produits inflammables sont-ils entreposés dans des armoires de rangement conçus à cette fin?			
29	Les armoires de rangement pour produits inflammables sont-elles en bon état?			
30	Les matières corrosives sont-elles entreposées dans des armoires de rangement conçus à cette fin?			
31	Les armoires de rangement pour matières corrosives sont-elles en bon état?			
<i>Articles de verre</i>				
32	Les articles de verre sont-ils en bon état (c.-à-d. exempts d'ébréchures, de fêlures et de fissures en étoile)?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Entreposage</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
<i>Généralités</i>				
33	Y a-t-il un risque de chute d'objets?			
34	Les produits sont-ils entreposés de façon sécuritaire pour éviter tout risque de chute ou de basculement?			
35	Les échantillons et spécimens sont-ils adéquatement entreposés?			
36	Des articles sont-ils entreposés à moins de 30 cm du plafond?			
37	Des articles sont-ils entreposés à moins d'un mètre du plafond sous le système de gicleurs?			
38	Les images, babillards, tableaux blancs et miroirs sont-ils fixés au mur?			
39	Des matières dangereuses sont-elles entreposées à même le sol?			
40	Des contenants de verre sont-ils entreposés à même le sol?			
<i>Classeurs et étagères</i>				
41	Les étagères, les bibliothèques et les classeurs sont-ils remplis de telle façon que les articles les plus lourds se trouvent dans la partie inférieure?			
42	Les étagères, les bibliothèques et les classeurs sont-ils fixés au mur ou au plancher, ou attachés d'une autre manière?			
43	Le classeur est-il doté d'un mécanisme empêchant d'ouvrir plus d'un tiroir à la fois?			
44	Des boîtes sont-elles empilées devant les étagères, les bibliothèques ou les classeurs?			
<i>Commentaires :</i>				

<b>Bouteilles de gaz comprimé</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
45	Le contenu des bouteilles de gaz comprimé est-il indiqué adéquatement?			
46	Les détendeurs sont-ils retirés et rangés, couvercle de protection en place, lorsqu'ils ne sont pas utilisés?			
47	Les bouteilles sont-elles solidement fixées au mur ou à un espace de travail?			
48	Les bouteilles sont-elles protégées contre les dommages mécaniques?			
49	Les bouteilles entreposées sont-elles séparées adéquatement?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Matériel d'urgence</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
<i>Douches oculaires</i>				
50	Des douches oculaires sont-elles accessibles au besoin?			
51	Les inspections hebdomadaires ou mensuelles par les facultés du débit des douches oculaires sont-elles consignées dans un registre visible et à jour?			
52	L'emplacement de la douche oculaire est-il clairement indiqué au moyen d'un panneau?			
53	La douche oculaire est-elle située à moins de dix secondes des dangers potentiels?			
54	L'espace entourant la douche oculaire est-il dépourvu d'obstacles?			
55	La douche oculaire se met-elle en marche facilement?			
56	Les buses sont-elles munies de couvercles protecteurs?			
<i>Douches</i>				
57	Is the shower readily accessible?			
58	Is the shower indicated with a clearly visible sign?			
59	Does the inspection tag indicate a recent inspection?			
<i>Trousses de déversement</i>				
60	La trousse de déversement est-elle facilement accessible?			
61	Y a-t-il signe que la trousse a été utilisée?			
62	La trousse de déversement correspond-t-elle aux besoins du laboratoire?			
<i>Trousses de premiers soins</i>				
63	Y a-t-il une trousse de premiers soins dans le laboratoire? Le cas échéant, son emplacement est-il indiqué?			
64	Le contenu de la trousse est-il à jour et en bon état?			
65	La trousse est-elle exempte d'articles interdits (Polysporin, médicaments, etc.)?			
<i>Commentaires :</i>				

<b>Hottes</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
66	Des étiquettes ont-elles été apposées pour indiquer les différentes hauteurs de châssis?			
67	Le châssis est-il appuyé entre les butoirs prévus?			
68	L'entreposage dans la hotte est-il réduit au minimum?			
69	Une étiquette confirme-t-elle la tenue d'une inspection au cours de la dernière année?			
70	Les services (éclairage, air comprimé, approvisionnement en eau, etc.) fonctionnent-ils adéquatement?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Centrifugeuses</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
71	Existe-t-il un registre des utilisateurs (centrifugeuses à haute vitesse et ultracentrifugeuses)?			
72	Le registre des utilisateurs est-il à jour (centrifugeuses à haute vitesse et ultracentrifugeuses)?			
73	L'appareil répond-t-il aux normes de la CSA (ou normes équivalentes)?			
74	La centrifugeuse est-elle munie d'un dispositif de verrouillage?			
75	Les pièces mobiles de la centrifugeuse sont-elles entièrement recouvertes de parois de protection?			
76	L'ouverture et la fermeture du couvercle fonctionne-t-elle adéquatement? Le couvercle est-il étanche?			
77	Le rotor est-il en bon état (absence d'égratignures, de fêlures, de fissures ou d'usure visibles)?			
78	Le fond de la paroi intérieure des tubes est-il exempt de corrosion?			
79	Les centrifugeuses dans lesquelles sont placées des substances radioactives sont-elles adéquatement identifiées à l'aide d'un symbole de mise en garde contre les rayonnements?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Dispositifs de protection des appareils et de l'équipement</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
80	L'accès aux parties mobiles de l'appareil est-il restreint par des dispositifs de sécurité?			
81	Les dispositifs de sécurité sont-ils bien arrimés à l'appareil?			
82	Les buses d'air comprimé sont-elles dotées d'un détendeur de pression?			
<i>Commentaires :</i>				

Électricité		Oui	Non	S/O
83	Les barres multiprises sont-elles connectées directement aux prises électriques murales (et non en série)?			
84	Les barres multiprises sont-elles protégées contre la surtension?			
85	La pièce comporte-t-elle un nombre suffisant de prises électriques?			
86	Are electrical cords and plugs in good condition (not frayed and damaged)?			
87	Évite-t-on d'utiliser des rallonges électriques?			
88	Les interrupteurs et les prises électriques sont-ils en bon état?			
89	Les rallonges électriques sont-elles rangées sous les tables pour éviter les risques de trébuchement?			
90	Les panneaux électriques sont-ils facilement accessibles (dégagement de 1 m)?			
91	Évite-t-on de surcharger les prises électriques (c.-à-d. 6 convertisseurs)?			
92	Les équipements électriques sont-ils tous conformes aux normes de la CSA (ou l'équivalent)?			
93	Des disjoncteurs différentiels de fuite à la terre sont-ils disponibles au besoin?			
<i>Commentaires :</i>				
Équipement de protection personnelle		Oui	Non	S/O
<i>Casques de sécurité</i>				
94	Les personnes travaillant au laboratoire portent-elles le casque de sécurité dans les endroits où il est obligatoire?			
95	Les casques de sécurité sont-ils conformes aux normes de la CSA (ou normes équivalentes)?			
96	Les casques de sécurité ont-ils moins de cinq ans?			
97	Les casques de sécurité sont-ils en bon état (exempts de fissures, autocollants, etc.)?			
<i>Footwear</i>				
98	Les personnes travaillant au laboratoire portent-elles des chaussures de sécurité dans les endroits où elles sont obligatoires?			
99	Les chaussures de sécurité utilisées sont-elles conformes aux normes de la CSA (ou normes équivalentes)?			
100	Les chaussures de sécurité sont-elles propres et en bon état?			
<i>Gants de protection</i>				
101	Le laboratoire dispose-t-il de gants adéquats pour la protection contre les dangers de nature chimique, radioactive et biologique?			
102	Au besoin, le laboratoire dispose-t-il de gants adéquats pour la protection contre les températures extrêmes?			
103	Les personnes travaillant au laboratoire portent-elles des gants de protection là où ils sont obligatoires?			
104	Les gants de protection sont-ils propres et en bon état?			

<b>Lunettes de protection</b>				
105	Les personnes travaillant au laboratoire portent-elles des lunettes de protection là où elles sont obligatoires?			
106	Les lunettes de protection sont-elles conformes aux normes de la CSA (ou normes équivalentes)?			
107	Les lunettes de protection sont-elles adaptées à la physionomie des personnes qui travaillent au laboratoire?			
108	Les lunettes de protection sont-elles propres et en bon état?			
<b>Vêtements</b>				
109	Les personnes travaillant au laboratoire portent-elles des sarraus là où ils sont obligatoires?			
110	Les sarraus fournis sont-ils munis de boutons pression?			
111	Les personnes travaillant au laboratoire portent-elles des pantalons longs?			
112	Les personnes travaillant au laboratoire portent-elle des souliers fermés aux deux bouts?			
113	Le dessus du pied (métatarse) est-il protégé?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Déchets dangereux</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
114	Les déchets sont-ils jetés dans les contenants prévus à cet effet (tranchants, coupants, biodangereux, chimiques, etc.)?			
115	Les contenants sont-ils remplis au maximum à 80 % de leur capacité?			
116	Les contenants à déchets sont-ils étiquetés adéquatement?			
117	L'accumulation de déchets est-elle gardée à un minimum? Les déchets sont-ils ramassés régulièrement?			
118	Les contenants sont-ils entreposés adéquatement?			
119	Les contenants de déchets liquides sont-ils placés dans un deuxième contenant pour prévenir les déversements?			
120	Les déchets sont-ils séparés adéquatement (organiques, inorganiques, solides, liquides, etc.)?			
121	Les étiquettes des contenants sont-elles rendues illisibles (au besoin)?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Ergonomie</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
122	La température de la pièce se situe-t-elle au-dessus de 18 °C?			
123	Le mobilier de bureau est-il disposé de façon ergonomique (p. ex. clavier, moniteur, téléphone, chaise)?			
124	L'éclairage est-il adéquat? Les lampes fonctionnent-elles?			
125	L'éblouissement et les reflets sont-ils réduits au minimum?			
126	Les fauteuils de bureau sont-ils dotés d'une base à cinq roulettes?			
<i>Commentaires :</i>				



<b>Sécurité-incendie</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
127	L'extincteur est-il facile d'accès?			
128	L'étiquette d'inspection de l'extincteur est-elle visible et à jour?			
129	Certaines tuiles du plafond suspendu sont-elles endommagées ou manquantes?			
130	L'extincteur est-il installé correctement?			
131	Les extincteurs sont-ils inspectés mensuellement?			
132	Des objets inflammables sont-ils entreposés à proximité d'une source de chaleur (p. ex. radiateur, radiateur portatif)?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Règlements, lignes directrices et directives de l'Université d'Ottawa</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
133	Y a-t-il signe de la présence d'alcool dans une zone sans permis?			
134	Y a-t-il signe de la présence d'un animal de compagnie dans la pièce?			
135	Y a-t-il signe de la présence d'une bicyclette qui serait rangée dans la pièce?			
136	Est-ce que les petits appareils conforment avec les lignes directives de l'uOttawa?			
137	Y a-t-il signe de personnes qui dorment sur place?			
<i>Commentaires :</i>				
<b>Autres préoccupations</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S/O</b>
138	Les occupants des lieux ont-ils soulevé d'autres préoccupations comme la qualité de l'air, les odeurs ou le bruit?			
<i>Commentaires :</i>				

# FORMULAIRE D'INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL



**Rapport d'inspection – Comité fonctionnel de la santé et de la sécurité au travail**  
**Inspection Report – Functional Occupational Health and Safety Committee**

Édifice inspecté /Building Inspected: \_\_\_\_\_ Agent responsable d'édifice (ARE)/Building Management Agent (BMA): \_\_\_\_\_

Comité fonctionnel /Functional Committee: \_\_\_\_\_ Date de l'inspection/Date of inspection: \_\_\_\_\_

Date envoyée à l'ARE/Date sent to BMA: \_\_\_\_\_ À signer et remettre au BGR par le/To sign and return to ORM by : \_\_\_\_\_

Pièce Room	Problèmes Problems	Mesures Correctives Corrective Measures	Priorité** Priority**	Intervention effectuée* Action Taken*	Date

**Rapport d'inspection – Comité fonctionnel de la santé et de la sécurité au travail**  
**Inspection Report – Functional Occupational Health and Safety Committee**

Pièce Room	Problèmes Problems	Mesures Correctives Corrective Measures	Priorité** Priority**	Intervention effectuée* Action Taken*	Date

Ce rapport est disponible dans les deux langues officielles. / *This report is available in both official languages.*

**\*Instructions aux superviseurs et aux agents responsables d'édifice**

Veillez compléter la section 'Intervention effectuée' et faire parvenir le rapport signé à l'inspecteur ([blitz@uottawa.ca](mailto:blitz@uottawa.ca)), aux coprésidents du Comité sectoriel de santé et de sécurité au travail (et à l'agent responsable d'édifice si vous êtes le superviseur), dans un délai de 21 jours suivants sa réception. Dans votre réponse:

1. Indiquez les mesures correctives que vous avez entrepris pour les recommandations que vous acceptées,
2. Fixez un délai de mise en œuvre des recommandations qui prendrons plus de 21 jours, ou
3. Justifiez votre refus pour les recommandations que vous n'acceptez pas.

**\*Instructions to Supervisors and Building Management Agents**

Complete the section 'Action taken' and return the signed report to the inspector ([blitz@uottawa.ca](mailto:blitz@uottawa.ca)), the Co-chairs of the Sectoral Health and Safety Committee (and the Building Management Agent if you are the supervisor) within 21 days of the date you received this report. The response shall:

1. Indicate the corrective measures implemented for the recommendations that you accepted,
2. Include a timetable for implementing the recommendation that will take more than 21 days, and
3. Justify your reasons for the recommendations rejected or in disagreement with.

**Signature du superviseur / Supervisor's Signature:** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

**Signature de l'agent responsable d'édifice / Building Management Agent's Signature:** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

**\*\* Priorité pour apporter des mesures correctives / Priority to implement corrective measures**

**0** - Urgent - immédiatement / *Urgent - immediately*

**1** - Urgent - même journée / *Urgent - same day*

**2** - Dans les 7 jours / *Next 7 days*

**3** - Dans les 21 jours / *Next 21 days*

**4** - Autres - précisez / *Other - specify*

Suggestions supplémentaires / *Additionnel suggestions* : **None.**

**Inspecté par/ Inspected by:** \_\_\_\_\_

**Rôle/Role:**

Membre travailleur du comité/  
Worker committee member

Deuxième inspecteur/  
Second Inspector

**Date et signature /Signature and Date :** \_\_\_\_\_